

5

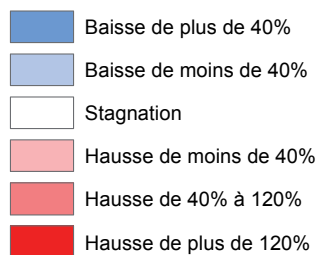
ENTREPRISES ET EMPLOIS

67

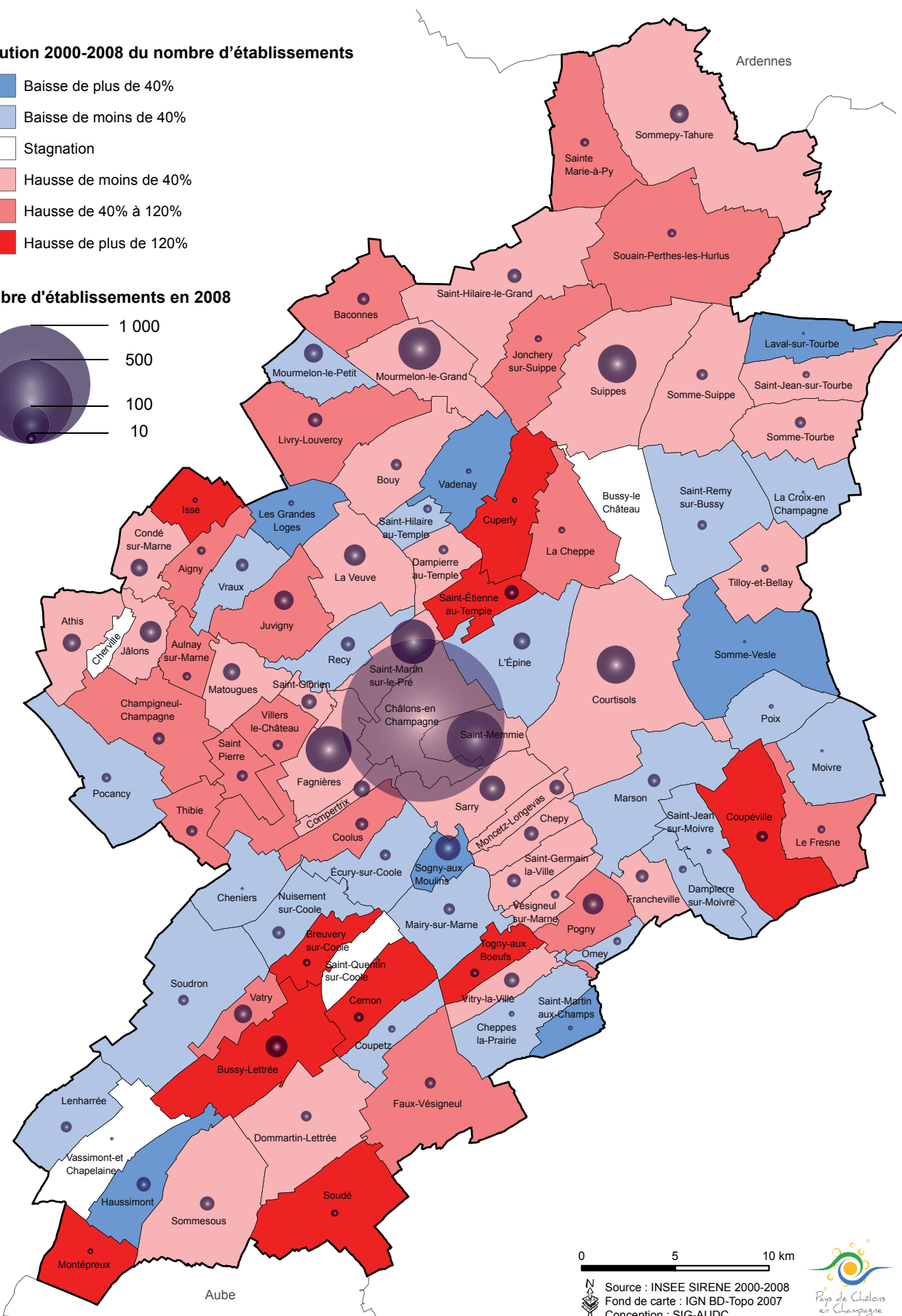
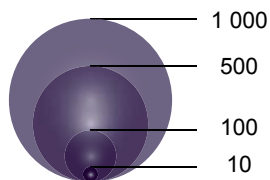
- 28. Évolution du nombre d'établissements économiques
- 29. Zones d'activités économiques
- 30. Évolution de l'emploi salarié privé en 2006
- 31. Aides publiques aux entreprises

28. Évolution du nombre d'établissements économiques

Evolution 2000-2008 du nombre d'établissements



Nombre d'établissements en 2008



Une augmentation du nombre d'établissements sur l'ensemble du territoire

Au 1^{er} janvier 2008, on compte près de 3 700 établissements sur le Pays de Châlons-en-Champagne. L'agglomération châlonnaise constitue le pôle majeur de l'activité économique, concentrant près de 70 % des établissements, dont près de 50 % pour la seule ville préfecture.

Hors agglomération, les établissements sont répartis de la manière suivante :

- 13 % dans la couronne péri-urbaine ;
- 13 % dans le secteur Nord ;
- un peu plus de 3 % dans le secteur Sud.

Un peu plus de la moitié des établissements n'emploient aucun salarié et près de 40 % en emploient moins de dix. Les établissements employant le plus de salariés sont majoritairement implantés dans l'agglomération châlonnaise.

54 % des établissements du pays relèvent du secteur des services et du commerce, qui domine très largement. Par rapport à la région et au département, le pays présente une orientation assez marquée en matière de commerce (25,6 % des établissements) et de transport (4,8 %). En revanche, le territoire compte proportionnellement moins d'établissements (2,7 %) orientés vers l'industrie agricole et alimentaire que le reste du département et de la région.

Entre 2000 et 2008, le nombre d'établissements a augmenté de 10 %, contre 15 % dans la Marne et 22 % en France. Les évolutions sont contrastées à l'intérieur du territoire. Dans le secteur Nord et la communauté d'agglomération, le nombre d'établissements augmente presque deux fois plus vite que dans le secteur Sud, tandis qu'il diminue de 6% dans la couronne péri-urbaine. La croissance du nombre d'établissements est principalement liée à la tertiarisation du tissu économique du pays : entre 2000 et 2008, 294 établissements liés au commerce et aux services ont été créés.

Répartition des établissements par secteur d'activités en 2008 (en %)

| | | CAC | Couronne péri-urbaine | Secteur Nord | Secteur Sud | Pays de Châlons-en-Champagne | Marne | Champagne-Ardenne |
|--------------------------------|--------------|--------|-----------------------|--------------|-------------|------------------------------|--------|-------------------|
| Nombre d'établissements | | 2 612 | 498 | 482 | 127 | 3 719 | 25 031 | 57 523 |
| Secteur d'activité | Industrie | 7,2 % | 13,8 % | 13,1 % | 11,1 % | 9 % | 10,5 % | 11,7 % |
| | Construction | 9,5 % | 20,4 % | 14,3 % | 3,9 % | 11,3 % | 11,5 % | 12,1 % |
| | Commerce | 28,2 % | 17,9 % | 22,4 % | 15 % | 25,6 % | 24,9 % | 25,1 % |
| | Services | 55,1 % | 47,9 % | 50,2 % | 70 % | 54,1 % | 53,1 % | 51 % |

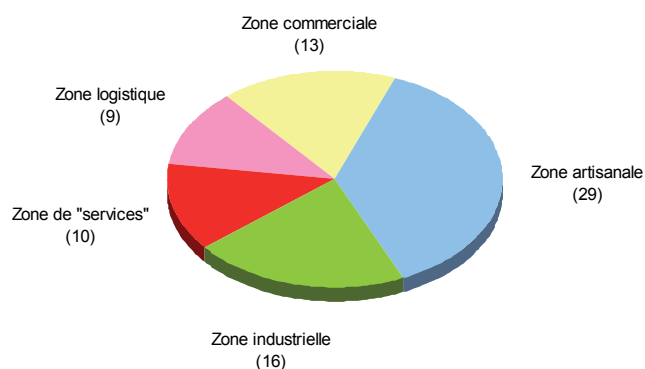
Source : INSEE SIRENE (1er janvier 2008)

Des pôles économiques stratégiques essentiellement localisés dans la communauté d'agglomération châlonnaise et le secteur Sud du territoire

Soixante-dix-neuf zones d'activités sont aménagées ou en cours d'aménagement sur le Pays de Châlons-en-Champagne, occupant environ 1 % de la surface totale du territoire.

Plus de 35 % de ces zones sont orientées vers une activité artisanale, assurant ainsi le maintien et le développement d'une activité économique de proximité. Cependant, le territoire compte également deux zones économiques de référence régionale à Saint-Martin-sur-le-Pré/Recy et à Vatry, actuellement orientées vers l'activité logistique. Dans le domaine industriel, deux zones se détachent à Omev et Suippes. Deux zones d'activités tournées vers l'agro-industrie (Haussimont) et l'agro-alimentaire (Matougues) constituent également des pôles économiques majeurs du territoire.

Répartition des zones d'activités selon le profil d'activités en 2009 (en nombre de site)



Source : AUDC, 2009

Répartition des zones d'activités par secteur en 2009

| | Nombre de zones | Surfaces totales (en ha) | Surfaces occupées (en ha) | Surfaces disponibles (en ha) | Surfaces projetées (en ha) |
|-------------------------------------|-----------------|--------------------------|---------------------------|------------------------------|----------------------------|
| CAC | 38 | 749 | 659 | 90 | 380 |
| Couronne péri-urbaine | 24 | 159 | 145 | 14 | 166 |
| Secteur Nord | 9 | 65 | 54 | 11 | 85 |
| Secteur Sud | 8 | 519 | 318 | 201 | 651 |
| Pays de Châlons-en-Champagne | 79 | 1 492 | 1 176 | 316 | 1 282 |

Source : AUDC, 2009

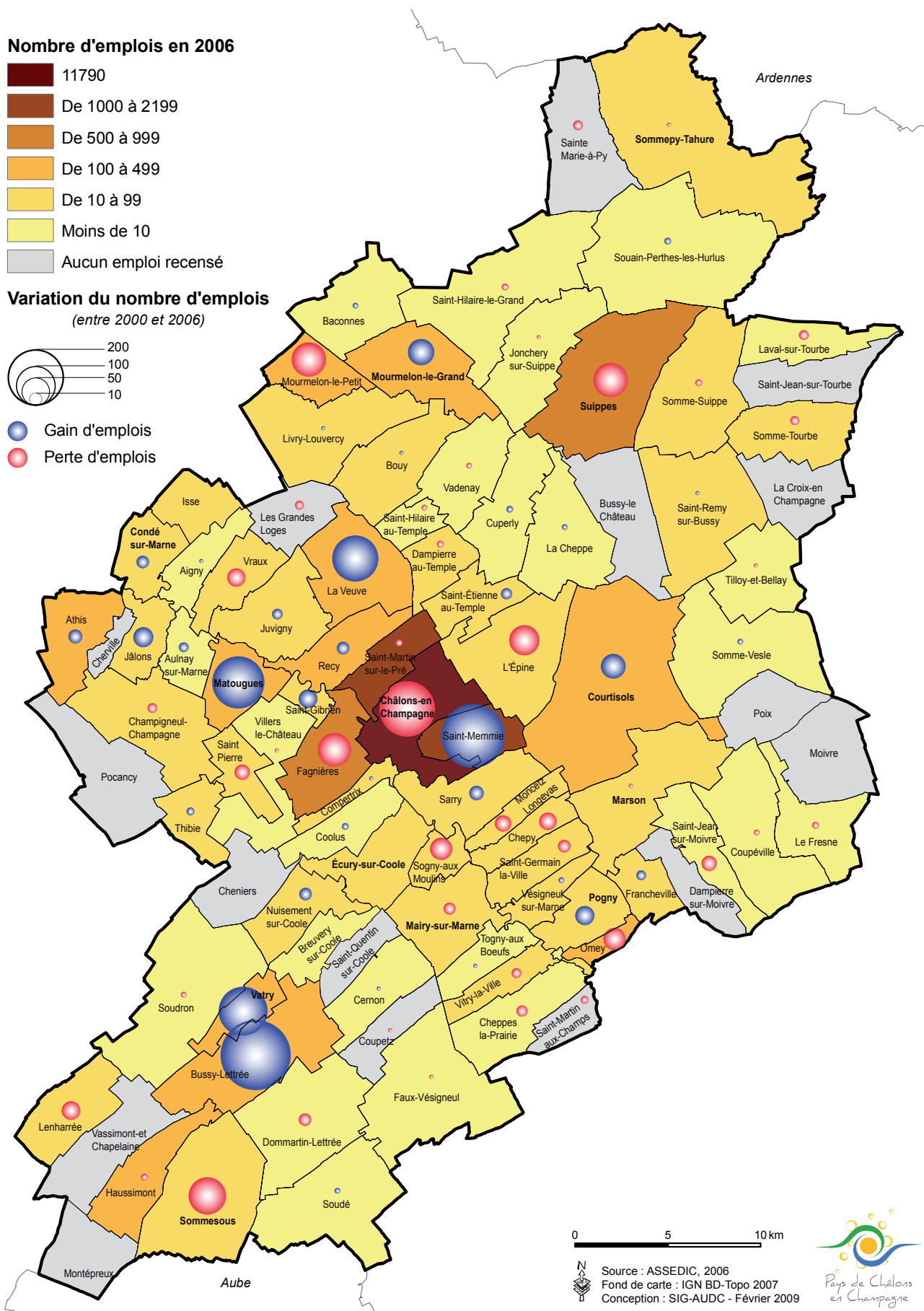
La communauté d'agglomération concentre près de la moitié des zones d'activités. Ces zones accueillent principalement des établissements commerciaux, des structures artisanales et des PME. Toutefois, en termes de surface occupée, ce sont les zones à vocation industrielle ou logistique qui dominent le paysage économique.

Le secteur Sud, deuxième secteur économique stratégique du territoire, rassemble près de 10 % des zones d'activités du pays. Ces zones sont caractérisées par des surfaces importantes, favorables à la logistique et sont principalement concentrées dans le pôle de l'Aéroport Paris-Vatry. Le secteur Sud, sur lequel est projeté un doublement des surfaces d'activités à long terme, est le principal territoire de projet économique du Pays de Châlons-en-Champagne.

Les zones de la couronne péri-urbaine, dont l'offre est géographiquement diversifiée, représentent environ 30 % des zones d'activités. Elles sont caractérisées par des petites ou moyennes surfaces et accueillent majoritairement des activités artisanales.

Le secteur Nord est le territoire du pays dont la surface occupée par des activités est la plus faible (65 ha). La présence des camps militaires limite en effet l'installation de grandes zones d'activités. Ce secteur présente cependant des potentiels de développement économique importants dans les domaines de l'industrie, notamment avec le Bronze Industriel à Suippes.

30. Évolution de l'emploi salarié privé en 2006



Des emplois principalement concentrés dans l'agglomération châlonnaise

Un peu plus de huit emplois salariés sur dix sont localisés dans l'agglomération châlonnaise, avec une large représentation dans la ville centre. Les autres emplois se répartissent de la manière suivante :

- 7,4 % de l'emploi salarié total dans le secteur Nord ;
- 5,5 % dans la couronne péri-urbaine ;
- 4,7 % dans le secteur Sud.

Dans le Pays de Châlons-en-Champagne, l'emploi salarié a augmenté de 2,2 % entre 2000 et 2006 tandis que sur cette même période, il a diminué de 1,1 % en Champagne-Ardenne et a augmenté de 5,3 % à l'échelle nationale. L'évolution de l'emploi dans le pays est cependant contrastée selon les secteurs.

Dans la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, la quasi stabilité de l'emploi (+ 0,6 %) s'explique par le développement de l'emploi dans les secteurs des services aux entreprises (+ 786 postes) et du commerce (+ 219 postes) et par une diminution de l'emploi des secteurs industriel et administratif (respectivement - 670 et - 255 postes).

Dans la couronne péri-urbaine, la progression positive de l'emploi salarié privé (+ 8,4 % entre 2000 et 2006, soit + 87 postes) est à mettre en relation avec l'implantation de grandes entreprises, notamment l'usine McCain à Matougues (+ 137 emplois dans l'industrie agro-alimentaire).

Dans le secteur Sud, l'accroissement de l'emploi (+ 333 postes, soit + 52,2 % entre 2000 et 2006) illustre la montée en puissance de la plate-forme aéroportuaire de Paris-Vatry et des zones d'activités associées. Sur ce territoire, on enregistre ainsi un développement notable de l'emploi dans les secteurs du transport (+ 353 postes) et du service aux entreprises (+ 42 emplois), alors que parallèlement, il a tendance à reculer dans le secteur de l'industrie (- 82 emplois dans les industries agro-alimentaires et des biens intermédiaires).

Dans le secteur Nord, l'emploi salarié a tendance à reculer (- 83 postes, soit - 5,2% entre 2000 et 2006) car les évolutions positives dans les secteurs des services aux particuliers, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale ne parviennent pas à compenser la diminution du nombre d'emplois dans les secteurs des industries, des biens intermédiaires, des transports, du commerce et des services aux entreprises.

Les établissements de plus de 100 employés

| Employeur | Effectif | Secteur | Employeur | Effectif | Secteur |
|--------------------------------------|----------|---------|--------------------------|----------|-----------------------|
| SNCF | 631 | CAC | Champagne Céréales | 242 | CAC |
| TI automotive | 577 | CAC | Grandeco Wallfashion | 230 | CAC |
| SA SCAPEST | 540 | CAC | Poreaux (groupe Lapeyre) | 230 | CAC |
| CDER consultants | 447 | CAC | Ecolab | 208 | CAC |
| Carrefour | 386 | CAC | SAS Bronze Industriel | 205 | Secteur Nord |
| France telecom | 379 | CAC | McCain | 193 | Couronne péri-urbaine |
| SAS CHADIS (distributeur Leclerc) | 282 | CAC | ZEHNDER Group | 110 | CAC |

Source : Annuaire de la CCI de Châlons-en-Champagne, 2008

Pour mémoire :

Les dernières données disponibles sur l'emploi salarié dans le Pays de Châlons-en-Champagne qui datent de 2006 ne prennent pas en compte les effets de la crise économique qui touche la France depuis 2008. L'INSEE a cependant établi un bilan économique de la Région Champagne-Ardenne soulignant une dégradation de l'emploi salarié dès l'été 2008 et une augmentation du chômage, moins importante dans la Marne que dans les autres départements de la Région. Il est également indiqué qu'au troisième trimestre 2009, l'emploi salarié champardennais se stabilise, sauf dans le domaine de l'industrie. Le taux de chômage régional au troisième trimestre 2009 est supérieur au taux de chômage national (9,7 % contre 9,1 %) mais est en léger recul dans la Marne (- 0,2 points par rapport au deuxième trimestre 2009).

Un territoire rural à revitaliser

A l'échelle nationale, les territoires connaissant des risques ou des difficultés économiques peuvent bénéficier de dispositifs leur permettant d'encourager la dynamisation de leur développement économique.

Ainsi, au sein du Pays de Châlons-en-Champagne, une grande partie du territoire est concernée soit par l'Aide à Finalité Régionale (AFR), soit par un classement en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), soit par les deux. Seules 20 communes sur les 92 du pays, concentrées essentiellement dans la Communauté d'agglomération châlonnaise et sa couronne péri-urbaine, ne sont concernées par aucun de ces dispositifs. La présence relativement importante de ces dispositifs sur le territoire traduit le risque de difficulté économique qui pèse sur les petites communes rurales faiblement peuplées.

L'Aide à Finalité Régionale est attribuée à 12 communes, représentant 4,3 % de la population du pays. Ces communes, principalement situées dans le Sud-Est du territoire, sont éligibles à une aide à taux réduit destinée aux PME qui investissent en créant des emplois.

Le classement en Zone de Revitalisation Rurale concerne quant à lui 68 communes du pays, soit 27,2 % de la population du territoire. Ces communes représentent 0,53 % des communes françaises concernées par le zonage en ZRR alors que l'ensemble des communes du pays constitue 0,25 % du territoire national. La concentration relativement importante du nombre de communes classées en ZRR dans le Pays de Châlons-en-Champagne met ainsi en évidence une des caractéristiques majeures du territoire : un espace rural faiblement peuplé avec des communes de petite taille qui sont susceptibles de connaître des difficultés économiques.

Pour mémoire :

Aides à Finalité Régionale

L'AFR est une subvention d'investissement destinée à soutenir la création d'emplois durables et le développement d'activités économiques et de recherche et développement dans certaines zones prioritaires qui sont des territoires économiques en difficulté ou à risque. Ces zones sont définies par les préfets et soumises à la commission européenne.

En France, les aides d'État à finalité régionale sur les périodes 2000-2006 et 2007-2013 ont pris la forme d'une Prime à l'Aménagement du Territoire (PAT), allouée aux PME et aux grandes entreprises. La PAT a cependant connu d'importantes modifications entre les deux périodes afin de faciliter sa mise en œuvre.

Zone de Revitalisation Rurale

Créées par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (1995), les ZRR regroupent des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières : faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique.

Le classement en ZRR permet aux entreprises de ces territoires de bénéficier d'exonérations et de réductions des charges fiscales et sociales pour encourager la création d'entreprises et le développement économique en milieu rural.